



CONFERÊNCIA NACIONAL DOS BISPOS DO BRASIL

Comissão Episcopal para a Amazônia

NOTE DES ÉVÊQUES DE L'AMAZONIE BRÉSILIENNE SUR LA SITUATION DES PEUPLES ET DE LA FORÊT EN CE TEMPS DE LA PANDEMIE DE COVID-19

« Il faut donner aux activités économiques qui détruisent l'Amazonie les noms qui leur correspondent : injustice et crime. » « Il faut s'indigner ». (Pape François - Querida Amazônia, 14-15)

Nous, évêques de l'Amazonie, face à l'avancée incontrôlée du COVID 19 au Brésil, en particulier en Amazonie, exprimons notre immense préoccupation et demandons une plus grande attention de la part du gouvernement fédéral et de l'État face à cette maladie qui se propage de plus en plus dans cette région. Les peuples de l'Amazonie exigent une attention particulière de la part des autorités afin que leur vie ne soit pas davantage violée. Le taux de mortalité est l'un des plus élevés du pays, et la société assiste déjà à l'effondrement des systèmes de santé dans les grandes villes comme Manaus et Belém. Les statistiques rapportées par les médias ne correspondent pas à la réalité. Les tests sont insuffisants pour connaître la véritable expansion du virus. De nombreuses personnes qui présentent des symptômes évidents de la maladie meurent à la maison sans assistance médicale ni accès à un hôpital.

Face à ce scénario de pandémie, il appartient aux pouvoirs publics de mettre en œuvre des stratégies de prise en charge responsable des secteurs de population les plus vulnérables. Les peuples indigènes, les quilombolas et d'autres communautés traditionnelles sont très menacés, ce qui s'étend également à la forêt, étant donné le rôle important que ces communautés jouent dans sa conservation.

Les données sont alarmantes : la région a la plus faible proportion d'hôpitaux du pays à faible ou grande complexité (seulement 10%). De vastes zones du territoire amazonien ne disposent pas de lits d'USI et seules quelques municipalités répondent aux exigences minimales recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en nombre de lits et d'USI par habitant (10 lits d'USI pour 100 000 utilisateurs).

Outre les peuples de la forêt, les populations urbaines, surtout dans les périphéries, sont exposées et voient leurs conditions de vie encore dégradées par le manque d'assainissement de base, de logement, de nourriture et d'emploi. Il s'agit de migrants, de réfugiés, d'autochtones urbains, de travailleurs industriels, d'employés domestiques, de personnes vivant du travail informel qui réclament à grands cris une protection de la santé. L'État a l'obligation de garantir les droits énoncés dans la Constitution fédérale en leur offrant des conditions minimales pour qu'ils puissent vivre ce moment grave.

L'exploitation minière incontrôlée et la déforestation pour pratiquer la monoculture du soja et l'élevage de bétail pour l'exportation, ont augmenté de façon alarmante ces dernières années. Selon le système Deter-B, développé par l'Institut national de recherche spatiale (Inpe), la déforestation dans la forêt amazonienne a augmenté de 279,9 % en mars 2020, par rapport au même mois l'année dernière. Le relâchement notoire des inspections et le discours politique continu du gouvernement fédéral contre la protection de l'environnement et les zones indigènes protégées par la Constitution fédérale (art. 231

et 232) contribuent à cette croissance. Le coronavirus qui nous ravage actuellement et la crise socio-environnementale laissent déjà entrevoir une immense tragédie humanitaire causée par un effondrement structurel. L'Amazonie étant de plus en plus dévastée, les pandémies successives seront encore pires que celle que nous connaissons actuellement.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'augmentation de la violence dans les campagnes : 23 % de plus qu'en 2018. En 2019, 84% des meurtres (27 sur 32) et 73% des tentatives d'assassinat (22 sur 30) ont eu lieu en Amazonie, selon les données du "Cahiers des Conflits dans la campagne brésilienne 2019", de la Commission pastorale de la terre (CPT Nationale). Les causes de l'augmentation de la violence dans la campagne et de la déforestation de la forêt amazonienne sont sans aucun doute l'extinction, la mise au rebut, la déstructuration financière et l'instrumentalisation politique d'organismes tels que le Ministère du Développement Agricole (MDA), la Fondation Nationale Indienne (FUNAI), l'Institut Brésilien de l'Environnement (IBAMA) et les agences d'inspection et de contrôle de l'agriculture, de l'environnement et du travail.

Nous sommes également préoccupés par la militarisation du Conseil national de l'Amazonie légale, selon le décret n° 10.239 du 11 février 2020, avec son transfert du ministère de l'Environnement à la vice-présidence de la République.

Nous, évêques de l'Amazonie brésilienne, qui avons signé cette note, appelons l'Église et toute la Société à exiger des mesures urgentes de la part du gouvernement fédéral, du Congrès national, des gouvernements des États et des assemblées législatives pour :

- Sauver des vies humaines, reconstruire des communautés et des relations par le renforcement des politiques publiques, en particulier le système de santé unique (SUS)
- Rejeter les discours qui disqualifient et discréditent l'efficacité des stratégies scientifiques ;
- Adopter des mesures restrictives à l'entrée des personnes dans tous les territoires indigènes, en raison du risque de transmission du nouveau coronavirus, sauf pour les professionnels des Districts Sanitaires Spéciaux Indigènes (DSEI) ;
- Effectuer des tests sur la population indigène afin d'adopter les mesures d'isolement nécessaires et d'éviter la diffusion du COVID-19 ;
- Fournir les équipements de protection individuelle (EPI) recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé, en quantité suffisante et avec un mode d'emploi et d'élimination corrects ;
- Protéger les professionnels de la santé qui travaillent sur les fronts de la santé des gens, en les accompagnant dans leurs fragilités psychologiques et physiques;
- Garantir la sécurité alimentaire des noyaux familiaux indigènes, des quilombolas, des communautés riveraines et des autres populations traditionnelles de l'Amazonie ;
- Renforcer les mesures d'inspection contre la déforestation, l'exploitation minière, surtout celle illégale, en particulier sur les terres indigènes et traditionnelles ;
- Garantir la participation de la société civile, des mouvements sociaux et des représentants des populations traditionnelles dans les espaces de délibération politique ;
- Rejeter la mesure provisoire 910/2019, qui propose une nouvelle régularisation des terres au Brésil, car elle élimine la réforme agraire, la régularisation des territoires des peuples originels et traditionnels, favorise le squattage des terres, la déforestation et les entreprises prédatrices, régularise les occupations illégales faites par l'agrobusiness, promeut la liquidation des terres publiques de l'Union à des prix dérisoires et autorise l'acquisition de

terres par des capitaux étrangers, l'exploitation spéculative des forêts et encourage l'invasion et la dévastation des terres indigènes et des territoires traditionnels ;

- Rejeter la loi PL 191/2020 qui régit l'article 176.1 et l'article 231.3 de la Constitution fédérale établissant les conditions spécifiques pour la recherche et l'exploitation des ressources minérales et hydriques sur les terres indigènes.
- Abroger le décret nº 10.239/2020, qui renvoie le Conseil national de l'Amazonie légale au Ministère de l'Environnement, avec la participation de représentants de la FUNAI et d'IBAMA 3 et d'autres organisations de la société civile, autochtones ou indigènes telles que le Conseil missionnaire indigène (CIMI), qui opèrent en Amazonie.
- Abroger l'instruction normative FUNAI 09/2020, qui autorise l'invasion, l'exploitation et même la commercialisation sur des terres indigènes non encore approuvées.

L'Église en Amazonie, après un riche processus d'écoute lors de la préparation de l'Assemblée spéciale du Synode des évêques pour l'Amazonie, est attentive à ces scénarios et demande, faisant écho aux cris des pauvres et de la Terre, que des mesures urgentes soient prises pour barrer la route aux activités prédatrices et, en même temps, investir des efforts dans des alternatives à la proposition ratée de progrès et de développement qui détruisent l'Amazonie et attaquent la vie de ses peuples.

Notre Dame de Nazareth, Reine de l'Amazonie, nous accompagne et nous aide dans notre désir de servir les pauvres et dans la défense sans compromis de la justice et de la vérité.

Brasilia-DF, 4/mai 2020.

Signataires de cette note

Cardeal Cláudio Hummes, OFM – Presidente da Comissão Episcopal para a Amazônia

Regional Norte 1

Dom Adolfo Zon Pereira, S.X – Diocese de Alto Solimões

Dom Edmilson Tadeu Canavarros dos Santos, SDB – Arquidiocese de Manaus (Auxiliar)

Dom Edson Taschetto Damian – Diocese de São Gabriel da Cachoeira

Dom Fernando Barbosa dos Santos, CM – Diocese de Tefé

Dom José Albuquerque Araújo – Arquidiocese de Manaus (Auxiliar)

Dom José Ionilton Lisboa de Araújo, SDV – Prelazia de Itacoatiara

Dom Marcos Marian Piatek, CSSR – Diocese de Coari

Dom Mário Antônio da Silva – Diocese de Roraima

Dom Mário Pasqualloto, PIME - Arquidiocese de Manaus (Auxiliar Emérito)

Dom Leonardo Ulrich Steiner, OFM – Arquidiocese de Manaus

Dom Zenildo Luiz Pereira da Silva, C.SS.R - Prelazia de Borba

Dom Sérgio Eduardo Castriani, CSSp – Arquidiocese de Manaus (Emérito)

Regional Norte 2

Dom Alberto Taveira Corrêa – Arquidiocese de Belém

Dom Alessio Saccardo – Diocese de Ponta de Pedras (Émerito)

Dom Antônio de Assis Ribeiro, SDB – Arquidiocese de Belém (Auxiliar)
Dom Bernardo Johannes Bahlmann, OFM – Diocese de Ôbidos
Dom Carlos Verzeletti – Diocese de Castanhal
Dom Erwin Krautler, CPPS – Diocese do Xingú (Emérito)
Dom Evaristo Pascoal Spengler, OFM – Prelazia do Marajó
Dom Irineu Roman, CSJ – Arquidiocese de Santarém
Dom Jesus Maria Cizaurre Berdonces, OAR – Diocese de Bragança
Dom Jesús María López Mauleón, OAR – Prelazia Alto Xingu /Tucumã
Dom João Muniz Alves, OFM – Diocese do Xingú
Dom José Altevir da Silva, CSSp – Diocese de Cametá
Dom José Azcona Hermoso, OAR – Prelazia do Marajó (Emérito)
Dom José Maria Chaves dos Reis – Diocese de Abaetetuba
Dom Luís Ferrando – Diocese de Bragança (Emérito)
Dom Pedro José Conti – Diocese de Macapá
Dom Teodoro Mendes Tavares, CSSp – Diocese de Ponta de Pedras
Dom Vital Corbellini – Diocese de Marabá
Dom Wilmar Santim, Ocarm – Prelazia de Itaituba

Regional Norte 3

Dom Adriano Ciocca Vasino – Prelazia de São Félix do Araguaia
Dom Dominique Marie Jean Denis You – Diocese de Santíssima Conceição do Araguaia
Dom Giovane Pereira de Melo – Diocese de Tocantinópolis
Dom Pedro Brito Guimarães – Arquidiocese de Palmas
Dom Philip Dickmans – Diocese de Miracema do Tocantins
Dom Romualdo Matias Kujawski – Diocese de Porto Nacional
Dom Wellington de Queiroz Vieira – Diocese de Cristalândia

Regional Noroeste

Dom Benedito Araújo – Diocese de Guajará-Mirim
Dom Flávio Giovenale, SDB – Diocese de Cruzeiro do Sul
Dom Joaquín Pertíñez Fernández, OAR – Diocese de Rio Branco
Dom Meinrad Francisco Merkel, CSSp – Diocese de Humaitá
Dom Mosé João Pontelo, CSSp – Diocese de Cruzeiro do Sul (Emérito)
Dom Roque Paloschi – Arquidiocese de Porto Velho
Dom Santiago Sánchez Sebastián, OAR – Prelazia de Lábrea
Pe. José Celestino dos Santos – Diocese de Ji-paraná (Administrador Diocesano)

Regional Nordeste 5

Dom Armando Martín Gutiérrez, FAM – Diocese de Bacabal
Dom Elio Rama, IMC – Diocese de Pinheiro
Dom Evaldo Carvalho dos Santos, CM – Diocese de Viana
Dom Francisco Lima Soares – Diocese de Carolina
Dom João Kot, OMI – Diocese de Zé Doca
Dom José Belisário da Silva, OFM – Arquidiocese de São Luís do Maranhão
Dom José Valdeci Santos Mendes – Diocese de Brejo
Dom Rubival Cabral Britto, OFM Cap – Diocese de Grajaú
Dom Sebastião Bandeira Coêlho – Diocese de Coroatá
Dom Sebastião Lima Duarte – Diocese de Caxias do Maranhão
Dom Vilsom Basso, SCJ – Diocese de Imperatriz
Pe. Nadir Luís Zancheti – Diocese de Balsas (Administrador Diocesano)

Regional Oeste 2

Dom Canísio Klaus – Diocese de Sinop

Dom Derek John Christopher Byrne, SPS – Diocese de Primavera do Leste-Paranatinga

Dom Jacy Diniz Rocha – Diocese de São Luís dos Cárceres

Dom Juventino Kesting – Diocese de Rondonópolis-Guiratinga

Dom Milton Antonio dos Santos, SDB – Arquidiocese de Cuiabá

Dom Neri José Tondello – Diocese de Juína

Dom Protogenes José Luft, SdC – Diocese de Barra do Garças

Dom Vital Chitolina, SCJ – Diocese de Diamantino